

Burundi : l'opposition d'annonce les règles des prochaines législatives en 2025

Arrib News, 08/12/2024 à 10h00 Source AFP Le président burundais Evariste Ndayishimiye a annoncé la tenue des législatives le 5 juin 2025 dans un décret d'annonce samedi par les proches de l'opposant historique Agathon Rwasa, qui le juge "taillé sur mesure" pour "l'exclure". Selon le décret, les candidats indépendants ne pourront se présenter que s'ils n'ont pas fait partie d'un parti politique depuis au moins un an.

L'ancien membre d'un organe dirigeant d'un parti ne pourra se présenter que deux ans "depuis sa démission ou son éviction de son parti politique d'origine", toujours selon le texte. L'aile du parti Conseil national de national (CNL) de l'opposant historique a annoncé une "loi taillée sur mesure pour exclure l'honorable Rwasa et tous ses proches", a réagi auprès de l'AFP l'un de ses principaux lieutenants, le député Pamphile Malayika. M. Rwasa, 60 ans, ancien chef rebelle hutu pendant la guerre civile, était arrivé deuxième derrière le président Evariste Ndayishimiye de l'élection présidentielle de 2020, que l'opposition a jugé entachée d'irrégularités. En mars 2024, il a été écarté de la tête du principal parti d'opposition du pays, au profit de Nestor Girukwishaka, élu nouveau président du CNL, lors d'un congrès organisé en son absence. "C'est un plan préparé d'avance (...), Agathon et tous les cadres qui lui sont proches ont été chassés du CNL reconnu par la loi depuis mars, nous ne pouvons donc pas nous présenter en tant qu'indépendants au vu de la loi", a annoncé le député proche de M. Rwasa. Selon le décret présidentiel, les législatives se tiendront dans cinq circonscriptions correspondant aux cinq nouvelles provinces, qui vont remplacer après les élections, les 19 provinces qui existaient jusqu'ici. Le nombre des députés reste fixé à 100 conformément à la Constitution, dont 60% Hutu (ethnie majoritaire, 85% de la population) et 40% Tutsi (14%). Trois députés issus des Twa (1% de la population) seront cooptés par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni). Le même jour, les Burundais seront appelés à élire leurs conseillers communaux, collinaires et de quartiers. Les conseillers communaux élus devront élire à leur tour deux sénateurs par province, un Hutu (ethnie majoritaire, 85% de la population) et un Tutsi (14%), le 23 juillet, entre ces deux scrutins.